



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12030-2021, CONCERNANT LA CRÉATION
D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE QUI A POUR OBJECTIF LA
CRÉATION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, S'IL Y A
DES SUBVENTIONS POSSIBLES, SUR LE TERRITOIRE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 3 février 2021.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA